



## PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Direction Risques Naturels

Département Ouvrages Hydrauliques et Concessions

Mise à la participation du public  
du dossier d'exécution des travaux  
de **recalibrage de l'évacuateur de crues du  
barrage de LANOUX**

Concession Hydroélectrique de **L'HOSPITALET-  
MERENS** sur les affluents du Carol  
(Département des Pyrénées-Orientales) et de  
l'Ariège (département de l'Ariège)

### Note de présentation

#### Travaux

EDF exploite, sous le régime de la concession, l'aménagement de L'HOSPITALET-MERENS, sur les affluents du Carol et de l'Ariège, dans les départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.

Le barrage du Lanoux, réservoir principal de l'aménagement, est construit à 2213m d'altitude sur la commune d'Angoustrine. Cette voûte mince est complétée par un évacuateur de crues, situé sur un col annexe situé à environ 300m en rive gauche du barrage.

Les dernières études hydrologiques appliquées au bassin versant de ce barrage conduisent à réévaluer la valeur du débit maximal de la crue de référence. L'évacuateur existant devient donc sous-dimensionné, et EDF projette donc de procéder à son extension pour le remettre en conformité.

Les travaux, à réaliser pendant l'été 2019, consisteront à prolonger cet évacuateur sur sa partie en rive gauche, d'une longueur de 10m. Des terrassements sont nécessaires, leurs déblais seront régalez à proximité du chantier. Les installations de chantier seront situées en pied aval de l'EVC, sur des pilotis évitant le contact avec le milieu naturel. L'hébergement sera assuré au refuge EDF dit "barraque des ingénieurs" situé à 500m en aval.

Un dossier de conception et d'incidence a été dressé, est ici consultable.

## Procédure

Les travaux présentés dans ce dossier d'exécution sont des travaux d'entretien et de grosses réparations qui sont autorisés par arrêté préfectoral conformément à l'article R 521-41 du Code l'Énergie (ex article 33-I du décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié relatif à la concession des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique).

Les travaux d'entretien et de grosses réparations sont dispensés d'étude d'impact, et par voie de conséquence d'enquête publique conformément aux articles R 122-2-II et R 123-1-IV du Code de l'Environnement.

Le présent dossier contient une étude des incidences sur l'environnement, en vue de mettre en œuvre les mesures permettant d'éviter ou de réduire leurs impacts.

Le dossier comprend également une évaluation des incidences Natura 2000 au vu de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 fixant la liste des documents de planification, les programmes, les projets, les manifestations et les interventions soumis à ce type d'évaluation pour le département des Pyrénées Orientales (66).

Le dossier d'exécution est proposé à la consultation des administrations et à la participation du public. La loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 détaille les principes de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Ces dispositions s'appliquent pour les décisions réglementaires, d'espèces et individuelles prises par l'État.

Le dossier d'exécution est proposé à la participation du public du **6 au 27 mars 2019** inclus [la durée doit être de 15 jours minimum]. Les avis exprimés en dehors de ce délai ne seront pas pris en compte. Les avis exprimés seront examinés lors de la rédaction de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

A l'issue de la phase d'instruction, un arrêté préfectoral sera signé pour encadrer ces travaux.

La participation peut être effectuée :

- par voie électronique sur le site de la DREAL Occitanie rubrique « participation du public » :  
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-occitanie-r8472.html>
- par voie postale à l'adresse suivante :

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie**  
**Direction Risques Naturels – DOHC**  
**1 rue de la Cité administrative – Bâtiment G**  
**CS 80002**  
**31074 TOULOUSE Cedex 9**

Sur demande, les documents peuvent être consultés sous format papier auprès de la DREAL Occitanie.